

COMMUNE DE LES ANCIZES-COMPS

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

À 19 heures salle du Conseil municipal

<u>PRESENTS CM</u>: Didier MANUBY, Isabelle MEGE, Fernand ANTUNES, René MASSON, Hélène COURTADON, Annie GARRACHON, Alexis ROSSIGNOL, Isabelle THAUVIN, Ludovic BERNARDIN, David BRUNET, Rémy LAMYRAND, Thierry MEUNIER, Philippe JOUBERTON.

EXCUSES/POUVOIRS: Amel EL MANDILI (pouvoir à Hélène Courtadon), Carole FALKENAU, Raquel FERREIRA, Jacques MOREAUX.

COMPTE RENDU:

Le vote du compte rendu du Conseil municipal du 28 novembre 2023 est reporté à janvier 2024.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires administratives et financières,
- Affaires foncières,
- Assainissement.
- Communauté de Communes/Syndicats
- Questions diverses.

Le Maire fait part du décès de la doyenne de la commune, Madame DUPRAT, survenue dans sa 101ème année. Au nom du Conseil municipal, le Maire adresse ses sincères condoléances à la famille.

Le Maire fait part du décès du père de Monsieur Thierry NOBLET, agent retraité de la commune. Au nom du Conseil municipal, le Maire adresse ses sincères condoléances à la famille.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDA T	ORGANISME	OBJET	MONTANT
996	GRAINES VOLTZ	Bulbes pour espaces verts	602.51 €
999	COMBRAILLES POIDS LOURDS	Entretien réparation MERCEDES AXOR	2 39.94 €
1002	MORGE ALEXANDRE	Sapin de Noël	517.31 €

2. TRAVAUX:

Cabane de chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur le chantier de la cabane de chasse de Sagnes.

Une fouille de branchement des réseaux secs et la plateforme pour les Algeco ont été réalisées par l'entreprise Besançon.

Il reste le câblage EDF, l'installation des plots en ciment et la pose des algecos à finaliser.

Jardin du souvenir et cavurnes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une étude d'un jardin du souvenir et de cavurnes.

L'adjoint en charge a fait réaliser un devis concernant l'installation possible de cavurnes dans le nouveau cimetière. Ce sont des petits caveaux pouvant recevoir des urnes.

En parallèle, il a fait faire un devis pour un jardin du souvenir car celui existant n'est pas aux normes actuelles de dépôt de cendres.

3. PROJETS:

Projets Mairie:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future mairie.

Les travaux se terminent sur ce chantier. Il reste les sols en parquet, le marmoléum, le carrelage.

Le bâtiment devrait être livrable fin janvier 2024. L'installation de l'agence postale pourrait s'effectuer en février/mars 2024.

Projets Maison de Santé:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future maison de santé.

Sur la zone N°1, il reste les sols, les claustras en bois, les faux plafonds dans les couloirs.

Sur la zone N° 2, les cloisons seront terminées fin décembre.

Les travaux vont être arrêtés pendant la période des fêtes. Pour certains, reprise le 03 janvier 2024 et les autres le 08 janvier 2024.

Avenants aux marchés publics :

LOT 09 Entreprise MANARANCHE:

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public pour le projet de la mairie. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :

Entreprise MANARANCHE d'un montant de 495.00 € HT soit 594.00 € TTC.

<u>Le Conseil municipal</u>, à l'unanimité décide d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise MANARANCHE et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de **495.00 € HT soit 594.00 € TTC..**

LOT 08 Entreprise LOPITAUX:

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public pour le projet de la mairie. Il informe l'assemblé que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :

LOPITAUX d'un montant de - 4 452.00 € HT soit - 5 342.40 € TTC.

<u>Le Conseil municipal</u>, à l'unanimité décide d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise MANARANCHE et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de **– 4 452.00 € HT soit – 5 342.40 € TTC**.

LOT 06 Entreprise MANARANCHE:

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public pour le projet de la maison de santé. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :

MANARANCHE d'un montant de 14 921.91 € HT soit 17 906.29 € TTC.

<u>Le Conseil municipal</u> avec 1 voix contre et 13 voix pour décide d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise MANARANCHE et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 14 921.91 € HT soit 17 906.29 € TTC.

LOT 06 Entreprise MANARANCHE:

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public pour le projet de la maison de santé. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :

Entreprise MANARANCHE d'un montant de 600.00 € HT soit 720.00 € TTC.

<u>Le Conseil municipal</u>, à l'unanimité décide d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise MANARANCHE et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de **600.00 € HT soit 720.00.**

LOT 03 Entreprise CHARPENTIERS DE LAISLES :

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public pour le projet de la maison de santé. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :

Entreprise CHARPENTIERS DE LAISLES d'un montant de 7 636.00 € HT soit 9 163.20 € TTC.

<u>Le Conseil municipal</u>, à l'unanimité décide d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise Entreprise CHARPENTIERS DE LAISLES et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 7 636.00 € HT soit 9 163.20 € TTC.

4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

Virements de crédits :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'il est nécessaire de faire les virements de crédits suivants :

Budget Principal:

- 6574 : + 9 000.00 € - 657362 + 16 000.00 € - 022 - 25 000.00 €

Assainissement:

- 1641 : + 0.42 € - 23151 : - 0.42 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les virements de crédits proposés.

Point CDL:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une rencontre avec le Conseilleur Décideur Local et les services de la DGFIP.

Le but de cette rencontre était de faire le point sur la fin de notre exercice budgétaire.

- Sur l'investissement, le budget sera en déficit. Étant en fin d'année, cela est dû aux subventions qui ne sont pas toutes rentrées et notamment la plus importante du FEDER pour la maison de santé.
- Sur le fonctionnement, le budget devrait être excédentaire sur une proportion identique à l'année passée.

<u>Crédits ouverts: Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement Budgets principal et assainissement 2023</u>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote des budgets primitifs principal et d'assainissement 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2024 (€)		
20	Immobilisations	20 000.00		
21	Immobilisations corporelles	125 000.00		
23	Immobilisations corporelles en cours	800 000.00		
ASSAINISSEMENT				
20	Immobilisations	6 000.00		
21	Immobilisations corporelles	20 000.00		
23	Immobilisations corporelles en cours	44 000.00		

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023.

Point Subventions:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des subventions allouées après demandes des services de la mairie.

DETR: 144 000.00€ (Maison de Santé)

DETR: 75 000.00€ (Mairie)

5 AFFAIRES FONCIERES:

SECTION DE TOURNOBERT:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations des 27 novembre 2018, 17 décembre 2019 et 07 avril 2021 concernant le transfert des biens de la section de Tournobert.

La commune a reçu les biens de la section par transfert et déclare les céder aux futurs acquéreurs.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente
- De désigner l'étude de Me CRAYTON-LALITTE, notaire à MANZAT pour effectuer la vente.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : PARCELLE AV 84

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée AV 84 d'une superficie totale de 771 m² avec habitation. Le prix de vente est fixé à 113 000.00 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- De ne pas user du droit de préemption urbain,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à cette vente.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN: PARCELLE AY 5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée AY 5 d'une superficie totale de 2065 m² avec habitation. Le prix de vente est fixé à 130 000.00€.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- De ne pas user du droit de préemption urbain,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à cette vente.

DROIT DE PREMPTION URBAIN : PARCELLE AZ 183 -185 -187

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées AZ 183, 185, 187 d'une superficie totale de 3 690 m² avec bâti. Le prix de vente est fixé à 170 000.00 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- De ne pas user du droit de préemption urbain,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à cette vente,

6 ASSAINISSEMENT:

TARIFS SIOULE ET MORGE:

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de Sioule et Morge relatif à la partie assainissement pour l'année 2024.

Il présente le tableau des augmentations par rapport aux tarifs 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, les tarifs suivants :

- Abonnement : 30.60 € - Prix / m3 : 1.90 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil municipal:

Contre: 0, Abstention: 0, Pour: 14

Le tarif 2024 est donc fixé comme suit :

- Abonnement : 30.60 €- Prix / m3 : 1.90 €

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES/SYNDICATS :

<u>VOIRIE - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - TRAVAUX DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES, SUR LA COMMUNE DE LES ANCIZES-COMPS :</u>

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du RD 62 nouveau carrefour giratoire à Les Ancizes-Comps.

Il est nécessaire de réaliser des travaux des réseaux d'eaux usées, de réseaux d'eaux pluviales et de réseaux secs.

Dans un souci d'économie et d'une meilleure coordination technique des travaux, il est proposé que la commune des Ancizes-Comps confie à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux d'eaux pluviales.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux délégués s'élève à 68 200 € HT, soit 81 840 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge pour les travaux des réseaux d'eaux usées, de réseaux d'eaux pluviales et de réseaux secs dans le cadre de l'aménagement du RD 62 carrefour giratoire à Les Ancizes-Comps.
- D'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à approuver le décompte général et définitif présenté par la communauté de communes à la fin des travaux et à procéder en une ou plusieurs fois au mandatement des sommes correspondantes dans la limite des sommes précitées ci-dessus, à émettre le titre le cas échéant pour la part des subventions revenant à la commune.

SYDEM:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur les tarifs de l'année 2024.

En principe, lors de la discussion budgétaire, une augmentation du tarif de 3% sera votée lors du prochain Conseil syndical pour le ramassage des déchets ménagers.

9. QUESTIONS DIVERSES:

BULLETIN MUNICIPAL,

Il est finalisé et comprend 44 pages. Il est envoyé à l'imprimeur dont les délais sont actuellement rallongés.

Il sera distribué fin décembre

INSTALLATION D'UNE SOCIÉTÉ D'AMBULANCE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'ambulances qui doit s'installer en 2024 dans la poste actuelle et dans l'appartement situé au-dessus de la Poste et le parking sous le porche.

TERRAIN AU PONT DU BOUCHET:

M. le Maire fait part de l'achat du terrain à EDF avec un prix fixé à 0,10 €/m2 par EDF.

MARCHÉ DE NOËL:

Hélène COURTADON fait le Compte Rendu du marché de Noël, Le bénéfice s'élève à 385.00 €

DECORATION DE NOEL:

Le bourg, le Foyer Rural et ses abords sont magnifiquement décorés par les agents municipaux et les élus qui s'occupent des animations/cérémonies.

VERIFICATION DES BORNES A INCENDIE:

M. le Maire fait le Compte Rendu de la vérification des bornes à incendie.

ENQUETE MOBILITE - CONSULTATION CITOYENNE /COMMUNAUTE DE COMMUNES:

Une enquête Mobilité sur nos territoires avec questionnaire proposé par le Club Climat-Environnement de Combrailles, Sioule et Morge est disponible.

Les citoyens peuvent se la procurer en mairie, sur le site internet et la page Facebook.

PROJET SCOLAEE:

Une dernière réunion a eu lieu avant le lancement des études. Il ressort une volonté de remettre l'école et les classes dans la partie historique. Les études auront lieu en 2024. Les études de ce projet bénéficieront du soutien du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.